

# Aide à la rédaction d'un CCTP réalisation d'un Dispositif de Sécurité Collective par courant porteur

Dans le cadre de la réalisation d'un Dispositif de Sécurité Collective (DSC) qui engage des travaux de mise en conformité. Le syndic ou le bailleur social devra rédiger un CCTP.

Cegibat propose une trame de CCTP, qui sera bien sûr à adapter au cas spécifique de chaque bâtiment.

Dans cette trame de CCTP, vous trouverez **en jaune** les indications à compléter.

*Ce document réalisé par Cegibat, ne constitue en aucun cas un document à caractère juridique ou réglementaire, mais doit être considéré comme un instrument de travail qui contient des informations et des recommandations.*

*La mise en œuvre de ces recommandations n'incombant en aucune manière à Cegibat, sa responsabilité ne saurait être engagée sur ce point.*

# Cahier des Clauses Particulières

( C . C . T . P . )

## OBJET DE LA CONSULTATION

**REALISATION D'UN DISPOSITIF DE SECURITE COLLECTIVE PAR  
LIAISON COURANT PORTEUR (CPL)**

## MAITRE D'OUVRAGE

Raison sociale : XXXXXXXXXXXXXXXX

Adresse : XXXXXXXXXXXXXXXX

Téléphone : XXXXXXXXXXXXXXXX

Fax XXXXXXXXXXXXXXXX

Email : XXXXXXXXXXXXXXXX

## Table des matières

1.	DEFINITION DU MARCHE.....	4
1.1.	Conditions générales.....	4
2.	NATURE DE LA PRESTATION A REALISER.....	5
2.1.	Principe.....	5
2.2.	Schéma de principe.....	6
2.3.	Essais de réception.....	6
2.4.	Entretien des installations et rappels réglementaires : .....	7
3.	MODALITES D'EXECUTION DE LA PRESTATION .....	8
3.1.	Engagements du titulaire du marché : .....	8
3.2.	Engagements du maître d'ouvrage .....	9
4.	ANNEXES – DOCUMENTS TYPES.....	10
4.1.	Annexe devis DSC CPL .....	11
4.2.	Annexe affichage .....	12
4.3.	Annexe état des lieux .....	13
4.4.	Attestation individuelle réalisation DSC.....	14

## 1. DEFINITION DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet :

### **LA REALISATION D'UN DISPOSITIF DE SECURITE COLLECTIVE PAR LIAISON COURANTS PORTEURS (CPL)**

pour le compte du syndic de copropriété xxxxxxxxxxxx, conformément à l'ensemble des pièces contractuelles du marché.

#### **1.1. Conditions générales**

Ces prestations concernent des travaux réalisés dans l'habitat de type individuel ou collectif dès que la nécessité d'un dispositif de sécurité collective (D.S.C.) s'impose réglementairement.

Dans le cadre d'une installation à réaliser dans un immeuble collectif, les travaux se feront à la fois dans ses parties communes et dans l'ensemble des logements où des appareils à gaz sont raccordés au système de ventilation mécanique contrôlée gaz (VMC Gaz).

**Le Titulaire Du Marché** s'engage pendant la durée du marché auquel il a souscrit :

- sur la qualité des interventions réalisées,
- à faire le lien avec ErDF et avec le fabricant du système DSC par CPL pour en valider la faisabilité et la coordination lors du chantier,
- à gérer la prise des rendez-vous avec chaque occupant des logements concernés,
- à honorer la finalisation du DSC dans sa totalité, à savoir pour l'ensemble des logements où un appareil à gaz est raccordé à la VMC Gaz,
- à respecter le cadre des textes réglementaires de référence pour :
  - réaliser le dispositif de sécurité collective,
  - procéder aux essais de réception,
  - concevoir un dossier complet de l'installation réalisée et de son entretien.

## 2. NATURE DE LA PRESTATION A REALISER

### REALISATION D'UN DISPOSITIF DE SECURITE COLLECTIVE PAR LIAISON COURANTS PORTEURS (CPL)

#### 2.1.Principe

Le DSC devra mettre les générateurs gaz à l'arrêt lorsque le ventilateur de la VMC présente une anomalie d'extraction.

En ce sens, le DSC :

- Devra contrôler que le système d'extraction conjoint des produits de combustion des appareils à gaz raccordés et de l'air vicié assure normalement la fonction pour laquelle il a été prévu.
- Devra arrêter la combustion de tous les appareils raccordés au système d'extraction concerné lorsque le contrôle ci-dessus révèle que ce système n'assure pas normalement sa fonction.

Cette mise à l'arrêt s'opèrera par une coupure de l'alimentation électrique des générateurs concernés.

Cette installation devra être conforme aux prescriptions :

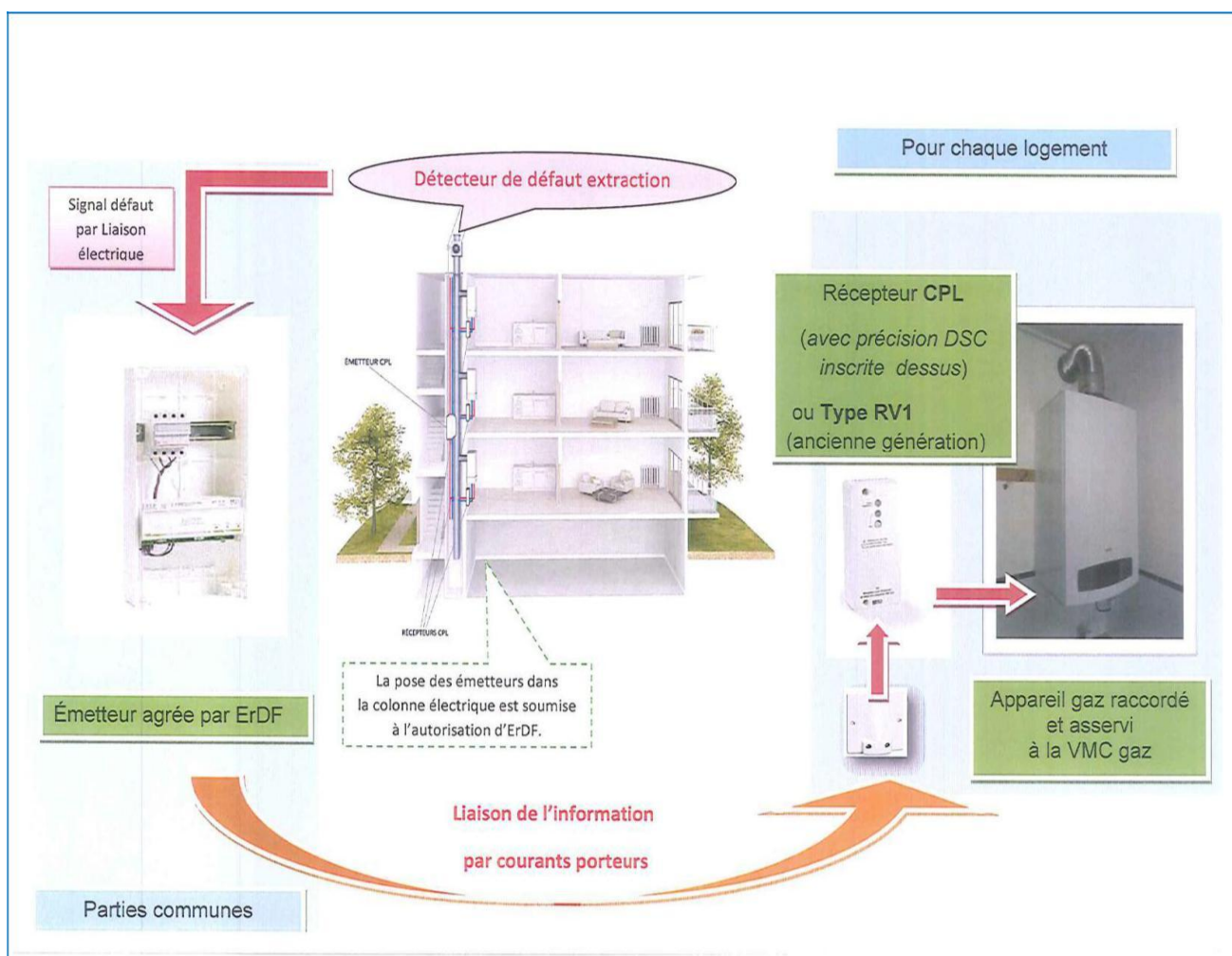
- de la norme française NF C 15.100 en vigueur au moment de sa réalisation
- des prescriptions du gestionnaire de réseau électrique
- des prescriptions du fabricant du système DSC par CPL

**Attention :** Pour les générateurs ne comportant pas une alimentation électrique (chauffe-bain par exemple), le DSC devra fournir une tension alternative 24 Volt utilisable de deux manières :

- Par commande d'une électrovanne située sur l'alimentation gaz ou eau
- Par commande d'un dispositif d'arrêt intégré au générateur par son constructeur. Dans ce cas, ce dernier devra indiquer clairement les caractéristiques de fonctionnement de ce dispositif intégré dans la notice d'utilisation

Toute mise à l'arrêt d'appareils raccordés consécutive au fonctionnement du DSC devra être signalée par une alarme.

## 2.2. Schéma de principe



La remise en marche des générateurs raccordés ne devra pas se faire tant que le défaut qui a fait déclencher le dispositif de sécurité n'aura pas disparu. Elle devra se faire en toute sécurité.

Le DSC devra être conçu de telle manière qu'un incident quelconque, tel qu'un défaut interne ou la coupure de son alimentation électrique, incident qui l'empêcherait de jouer correctement son rôle, provoquera automatiquement la mise à l'arrêt du ou des appareils concernés.

## 2.3. Essais de réception

Les essais de réception du D.S.C. seront réalisés par **Le Titulaire Du Marche** qui établira le certificat de conformité (art. 25 de l'arrêté du 2 août 1977).

Ils devront comprendre au moins les vérifications prévues dans le document Coprec relatif aux installations de V.M.C combinée avec l'extraction des gaz brûlés d'appareils de chauffage ou de production d'eau chaude raccordés (règles interprofessionnelles).

## **2.4. Entretien des installations et rappels réglementaires :**

Afin de faciliter la maintenance du dispositif de sécurité collective, **Le Titulaire Du Marche** chargé de sa réalisation devra fournir au maître d'ouvrage, un dossier comprenant les éléments suivants :

- descriptifs complets des installations qu'il a réalisées mentionnant les marques, références, caractéristiques techniques, valeur de réglage des organes constituant le circuit de sécurité
- schéma de principe du dispositif
- Plan d'exécution et de recollement du D.S.C.
- Procès-verbal des essais mentionnant le nom des intervenants et le résultat des vérifications effectuées
- Consignes d'entretien de l'installation
- Consignes de sécurité à l'attention des utilisateurs

### 3. MODALITES D'EXECUTION DE LA PRESTATION

#### 3.1. Engagements du titulaire du marché :

**Le Titulaire Du Marche** s'engage à tout mettre en œuvre afin de réaliser l'ensemble des prestations décrites du présent CCTP et ses annexes que lui attribue le maître d'ouvrage.

**Le Titulaire Du Marche** est tenu de se conformer aux principaux textes réglementaires et normatifs relatifs au DSC :

- Décret 2008-1231 du 27/11/2008 relatif à la prévention des intoxications au monoxyde de carbone
- Arrêté du 25 avril 1985 modifié par l'arrêté du 30 mai 1989 relatif à la vérification et à l'entretien des installations collectives de ventilation mécanique contrôlée gaz
- Arrêté du 30 mai 1989, relatif à la sécurité collective des installations nouvelles de VMC GAZ
- Décision du 15 avril 1991, relative à la sécurité des installations nouvelles de VMC GAZ approuvant le document COPREC « Installations de ventilation mécanique contrôlée, combinée avec l'extraction des gaz brûlés d'appareils de chauffage ou d'eau chaude raccordés. Dispositif de sécurité collective. Règles interprofessionnelles »
- NFP45-500 :« Installations de gaz situées à l'intérieur des bâtiments d'installation – Etat des installations intérieures de gaz – Diagnostic » révisée au 1<sup>er</sup> janvier 2013 avec mise en application par arrêté au 1<sup>er</sup> janvier 2014
- Norme française NF C 15.100

Tout manquement à ces obligations entraînera la responsabilité automatique du **Titulaire Du Marche** et permettra au **Maitre D'ouvrage** de résilier le contrat.

Toute anomalie ou non-conformité décelée par LE TITULAIRE DU MARCHE, en tant que professionnel, sur une partie des ouvrages concernée ou non par les travaux, devra faire l'objet dans les plus brefs délais d'un écrit adressé au maître d'ouvrage, lequel décidera des suites à donner.



### **3.2. Engagements du maître d'ouvrage**

**Le Maitre D'ouvrage** s'engage à faciliter la gestion quotidienne du **Titulaire Du Marche** :

En lui fournissant :

- La possibilité d'accéder aux différents lieux nécessaires à son intervention
- Les coordonnées des différents occupants pour les logements concernés par la réalisation du DSC

En prévenant :

- Les différents occupants de l'immeuble concernés par la réalisation du DSC
- Le Titulaire Du Marche de tout élément porté à sa connaissance et utile à la bonne réalisation du DSC

## 4. ANNEXES – DOCUMENTS TYPES

4.1. Annexe devis DSC.....	11
4.2. Annexe affichage .....	12
4.3. Annexe état des lieux.....	13
4.4. Attestation individuelle réalisation DSC .....	14

## 4.1. Annexe devis DSC CPL

<u>Adresse du chantier</u>	<u>Adresse de facturation</u>			
<b>Dispositif de Sécurité Collective VMC gaz par courants porteurs</b>				
Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT
<b>1- TRAVAUX PAR EXTRACTEUR DE VMC GAZ</b>				
Prix moyen par extracteur de VMC gaz		U		-
1 kit pressostat				
1 câble sur la hauteur de la colonne				
1 perçement plancher / accessoires de fixation				
<b>TOTAL 1</b>				-
<b>2- TRAVAUX DANS LES COMMUNS</b>				
1 Enveloppe agréée ERDF avec émetteur CPL et coupe circuit tripolaire		U		-
face de visualisation par voyants				
fixations et raccordements électriques				
1 Enveloppe agréée ERDF réémetteur CPL et coupe circuit tripolaire		U		-
<b>TOTAL 2</b>				-
<b>3- TRAVAUX INTERNES AU LOGEMENT</b>				
Prix unitaire par logement comprenant :				
1 Récepteur CPL		U		-
face de visualisation par voyants défaut d'extraction et voyant de test				
fixations et raccordements électriques + sorties de fil				
<b>TOTAL 3</b>				-
<b>Montant Total € HT</b>				-
TVA 10,00%				-
<b>Montant total € TTC</b>				-
<b>Pour information</b> montant du devis ERDF <u>en supplément</u> pour raccordement au réseau après validation de faisabilité				<b>Montant total € TTC</b>
<p>Travaux à réaliser pendant les heures normales de l'entreprise du lundi au vendredi Compris le perçement des planchers et murs</p> <p><u>Non compris :</u> Les reprises de peinture éventuelles Les perçements des dalles éventuelles ainsi que la reprise concernant l'étanchéité</p> <p>Ce devis est établi en deux exemplaires. Le client ci-dessus désigné en accepte les termes et conditions sans réserve ni restriction.</p> <p><u>Modalités de paiement :</u></p> <p><u>Délai prévisionnel avant réalisation du chantier :</u> dès réception matériel du constructeur, début des travaux sous quinze jours avec coordination des intervenants ERDF.</p>				
<p><b>LE CLIENT, le</b> précédé de la mention manuscrite "Devis reçu avant exécution des travaux"</p>				

## 4.2. Annexe affichage

<u>LOGO</u>	Date
<b>Objet</b> : création d'un dispositif de sécurité collective VMC gaz	
<b>INFORMATION IMPORTANTE</b>	
<b>TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DANS LA RESIDENCE</b>	
Madame, Monsieur,	
Notre société a été mandatée par votre syndic de copropriété pour procéder à la mise en conformité de l'installation de ventilation mécanique gaz (VMC gaz) par la pose d'un dispositif de sécurité collective (DSC).	
<b>Les travaux nécessitent l'intervention maximale d'une demi-journée par logement.</b>	
(sous réserve de l'accessibilité à chaque logement)	
Pour assurer leur réalisation dans les plus brefs délais et si cela n'a pas déjà été effectué, nous vous remercions de <b>prendre contact avec le technicien présent sur les lieux au plus tôt ou en appelant au</b>	
( n°tel )	
afin que nous puissions réserver l'intervention dans votre logement en fonction de vos disponibilités. Nous vous prévenons également que vous pourrez être contacté par nos services pour une prise de rendez-vous.	
Vous remerciant par avance de votre compréhension et restant à votre disposition pour toute question complémentaire,	
Signature et coordonnées	

### 4.3. Annexe état des lieux

#### LOGO entreprise

Objet : état des lieux logement / entreprise pour travaux dispositif de sécurité collective VMC gaz

### ETAT DES LIEUX interne au logement

Résidence			
Nom des locataires			
Adresse du logement	BAT :	Etage :	N° Appart :
Début des travaux			
Fin des travaux			

#### Travaux réalisés :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Câblage services généraux / tableau<br><input type="checkbox"/> Câblage tableau / chaudière<br><input type="checkbox"/> Pose d'un disjoncteur<br><input type="checkbox"/> Pose d'un relais DSC<br><input type="checkbox"/> Pose d'une sortie de câble | <input type="checkbox"/> Pose d'un contacteur P.U.<br><input type="checkbox"/> Autre ...<br><input type="checkbox"/> Refus d'une ligne spécifique<br><input type="checkbox"/> Refus pose de goulotte<br><input type="checkbox"/> |
|--|--|

#### Attestation du locataire :

Madame, Monsieur ..... atteste que les travaux effectués dans son logement par la société X n'ont pas occasionné de dégradations imputables à son intervention.

Madame, Monsieur ..... informe que les travaux effectués dans son logement par la société X ont occasionné les dégradations suivantes imputables à son intervention :

- 
- 
- 
- 

Date	Signature occupant des lieux	Signature entreprise intervenante

#### 4.4. Attestation individuelle réalisation DSC

Logo entreprise

Objet : attestation de conformité du dispositif de sécurité collective VMC gaz

**Attestation individuelle  
de conformité des travaux DSC**

Résidence :

Occupant :

Adresse :  
Bât :            Etage :            Logement :

La société X atteste par le présent document que les travaux de réalisation concernant la mise en place du dispositif de sécurité collective pour VMC Gaz pour l'adresse ci-dessus nommée, ont été réalisés conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Fait à Bordeaux, le

Pour la société X :

Fait en 3 exemplaires (client, professionnel, société)